

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 4 juin 2012, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères Sylvie DeBlois
 Anne Pichette

Messieurs les conseillers Mathieu Drouin
 Yves Lévesque
 Bruno Simard

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012, ainsi que l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2012.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution protocole d'entente de partenariat ZIP Québec.
7. Résolution demande de dérogation mineure 3001, chemin Royal Sainte-Famille.
8. Résolution demande de dérogation mineure 4417, 4419 chemin Royal Sainte-Famille.
9. Politique familiale de l'Association de Soccer Des Premières Seigneuries
10. Résolution mandat notaire afin de régulariser les cessions de parties de lots.
11. Adoption premier projet de règlement # 2012-253 *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2005-199 et visant à établir les types de matériaux pouvant être utilisés pour les bâtiments de l'inventaire des maisons ancestrales de la M.R.C.*
12. Avis de motion adoption du règlement 2012-254 RMU 01 sur les systèmes d'alarme
13. Avis de motion adoption du règlement 2012-255 RMU 02 concernant les animaux
14. Avis de motion adoption du règlement 2012-256 RMU 03 relatif au stationnement
15. Avis de motion adoption du règlement 2012-257 RMU 04 sur le colportage
16. Avis de motion adoption du règlement 2012-258 RMU 05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
17. Divers
 - 17.1 Motion Remerciement P.E. Houde
 - 17.2 Motion Remerciement Fête des voisins
 - 17.3 Croisière Michel-Sarrazin
 - 17.4 Résolution contrat préparation terrain (cour d'école)
 - 17.5 Résolution Gazon synthétique Québec Inc
 - 17.6 Résolution proclamation des journées de la culture
18. Rapport des élus sur les divers comités.
19. Période de questions.
20. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

12-70

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012, ainsi que de l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2012.

12-71

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soit adopté, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2012.

3. Suites de ces séances

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

12-72

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de mai totalisant 52 295.14 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 9 400.30 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Résolution protocole d'entente de partenariat Zip Québec

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance du protocole d'entente préliminaire de partenariat pour la conservation et la mise en valeur d'un accès au fleuve Saint-Laurent à Sainte-Famille Île d'Orléans.

Attendu que la municipalité accepte de verser un montant maximal de 9 000\$ à l'organisme, et ce sur une période de 2 ans. Le montant sera pris à même le Pacte Rural 2007-2014.

12-73

En Conséquence, Il est proposé par Yves Lévesque, **Appuyé par** Mathieu Drouin **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser le maire à signer le protocole à intervenir entre la Municipalité et ZIP Québec.

7. Résolution demande de dérogation mineure 3001, chemin Royal Sainte-Famille.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QUE

- 1) La superficie totale du terrain sur lequel ce bâtiment sera implanté est de 27 000 mètres carrés;
- 2) La superficie de la remise projetée et des autres bâtiments complémentaires correspond à 0.73% de la superficie du terrain et respecte ainsi l'article 66 de nos règlements qui spécifie que la superficie totale des bâtiments complémentaires isolés du bâtiment principal ne doit pas excéder 10% de la superficie du terrain;
- 3) Les besoins clairement exprimés des requérants;
- 4) La non- visibilité de cette remise qui sera installée sur le troisième plateau du terrain.

En Conséquence

12-74

Il est proposé par Anne Pichette, **Appuyé par** Mathieu Drouin, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser la demande de M. Jimmy Létourneau et Anika Pouliot, pour la construction d'une remise d'une superficie de 78,125 mètres carrés et d'une élévation de 6 mètres.

8. Résolution demande de dérogation mineure 4417, 4419 chemin Royal Sainte-Famille.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QUE

- 1) Le lot 38-11 utilise déjà la partie du lot 38-12, que l'on veut joindre à 38-11, comme bénéficiaire d'une servitude de passage et de stationnement. Cette étendue de terrain fait naturellement partie du lot 38-11 et les aménagements e.g. terrassement, dépendance et accès ont été faits en conséquence, d'où l'importance d'officialiser l'opération;
- 2) Aucun préjudice n'est causé à quiconque;
- 3) L'opération permet en plus d'équilibrer l'étendue de ces deux lots voisins qui appartiennent aux mêmes propriétaires;
- 4) Le lot 38-11 est classé monument historique. Ce lot est actuellement enclavé et l'opération projetée donnerait accès à un chemin privé qui conduit au chemin Royal.
- 5) L'opération règlera une erreur historique et éliminera plusieurs sources de litige.

En conséquence

12-75

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la demande de Messieurs. Denis Lavallée et René Pronovost, à l'effet d'autoriser les nouvelles limites des nouveaux lots 38-13 et 38-14 afin d'équilibrer les deux (2) superficies en augmentant légèrement la superficie du bien fonds de la maison portant le numéro civique 4417 chemin Royal.

9. Politique familiale de l'Association de Soccer Des Premières Seigneuries.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la politique familiale de l'Association de Soccer Des Premières Seigneuries.

12-76

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accepter la Politique familiale de l'Association de Soccer Des Premières Seigneuries.

10. Résolution mandat notaire afin de régulariser les cessions de parties de lots.

Attendu que le conseil municipal a été informé de la nécessité de régulariser certaines cessions des parties de lots en bordure du chemin Royal suite à l'élargissement du chemin en 1991.

12-77

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de mandater le notaire Cyrille Delage afin de régulariser trois servitudes.

11. Adoption premier projet de règlement # 2012-253 *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2005-199 et visant à établir les types de matériaux pouvant être utilisés pour les bâtiments de l'inventaire des maisons ancestrales de la M.R.C..*

Attendu qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 mai 2012.

En conséquence

12-78

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'adopter le premier projet de règlement # 2012-253 tel que rédigé ci-dessous.

Règlement 2012-253

Projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 2005-199 et visant à établir les types de matériaux pouvant être utilisés pour les bâtiments de l'Inventaire des maisons ancestrales de la MRC.

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de **modifier le règlement de construction numéro 2005-199** de la municipalité de Sainte-Famille afin que soit établi le type de revêtement, recouvrement ou matériau constituant les portes et fenêtres, pouvant être installés sur un bâtiment de l'Inventaire des maisons ancestrales de la MRC.

Article 2 Modification au CHAPITRE II NORMES DE CONSTRUCTION

A) L'article 13.1 est créé et se lit comme suit :

13.1 BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE

Les bâtiments de l'inventaire doivent être pourvus de revêtements, recouvrements, portes et fenêtres, correspondant aux matériaux d'origine ou encore des matériaux compatibles.

Dans l'alternative où il n'est pas possible d'installer les matériaux requis, les matériaux compatibles doivent être considérés. À défaut de ne pouvoir installer ceux-ci, celui existant au moment de la demande de permis pourra être considéré.

13.1.1 Revêtement extérieur

a) Matériaux requis

Le matériel utilisé pour réparer ou remplacer le revêtement extérieur d'un bâtiment de l'inventaire doit correspondre avec celui qui était sur la construction à l'origine.

b) Matériaux compatibles:

1. Déclin de bois,
2. Pierre naturelle,
3. Brique d'argile,
4. Tôle matricée

13.1.2 Recouvrement extérieur

a) Matériaux requis

Le matériel utilisé pour réparer ou remplacer le recouvrement extérieur d'un bâtiment de l'inventaire, doit correspondre avec celui qui était sur la construction à l'origine.

b) Matériaux compatibles:

1. Tôle à baguette,
2. Tôle à la canadienne,
3. Tôle agrafée,
4. Tôle en plaque horizontale,
5. Bardeau de bois,
6. Bardeau architectural.

13.1.3 Portes et fenêtres

a) Matériaux requis

Le matériel utilisé pour réparer ou remplacer les portes et fenêtres d'un bâtiment de l'inventaire, doit correspondre avec celui qui était sur la construction à l'origine.

B) L'article 13.2 est créé et se lit comme suit :

13.2 Matériaux prohibés

Sauf dans les cas de réparations, l'utilisation du vinyle comme matériau de revêtement est prohibée pour les bâtiments de l'inventaire des maisons ancestrales de la MRC.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

12. Avis de motion adoption du règlement 2012-254 RMU 01 sur les systèmes d'alarme.

Sylvie DeBlois, conseillère donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2012-254, RMU 01 concernant les systèmes d'alarme.

13. Avis de motion adoption du règlement 2012-255 RMU 02 concernant les animaux.

Yves Lévesque, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2012-255, RMU 02 concernant les animaux.

14. Avis de motion adoption du règlement 2012-256 RMU 03 relatif au stationnement.

Anne Pichette, conseillère donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2012-256, RMU 03 relatif au stationnement.

15. Avis de motion adoption du règlement 2012-257 RMU 04 sur le colportage.

Bruno Simard, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2012-257, RMU 04 sur le colportage.

16. Avis de motion adoption du règlement 2012-258 RMU 05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

Mathieu Drouin, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2012-258, RMU 05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

17. Divers

17.1 Motion remerciement Pierre-Edouard Houde

Les élus tiennent à remercier M. Houde pour son implication au sein du conseil municipal tout au long de ces années.

17.2 Motion remerciement au comité de la Fête des Voisins.

Les élus tiennent à féliciter le comité organisateur qui par son implication a fait de la fête des voisins 2012 un vif succès.

17.3 Croisière Michel-Sarrazin

12-79

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 200 \$ à l'organisme.

17.4 Résolution préparation terrain (*cour d'école*)

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de l'offre de l'entreprise Gosselin & Tremblay Inc, afin d'effectuer la préparation du sol ainsi que l'excavation pour des travaux de la cour d'école.

12-80

Sur une proposition de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Yves Lévesque **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder le contrat à Gosselin Tremblay, au montant de 7 427.39 \$ (taxes incluses). Le montant sera pris à même le Pacte rural 2007-2014.

17.3 Résolution Gazon synthétique Québec inc

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille, désire améliorer la cour d'école en y aménageant un terrain de gazon synthétique.

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de Gazon Synthétique Québec Inc.

12-81

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder le contrat à Gazon Synthétique Inc., au montant de 21 976.32 (taxes incluses). Le montant sera pris à même le Pacte rural 2007-2014.

17.4 Résolution proclamation des journées de la culture.

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Famille et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture* visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

En conséquence

12-82

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que la municipalité de Sainte-Famille, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

18. Rapport des élus sur les divers comités.

19. Période de questions

20. Levée ou ajournement de la séance

12-83

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 21 h 05 .

Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.